

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**  
relatif à une régie d'avances.

*Du 25 mars 2009*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ relatif à une régie d'avances.**

*Du 25 mars 2009*

NOR D E F F 0 9 0 7 1 7 1 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 18 janvier 2008 (JO n° 21 du 25 janvier 2008 ; texte n° 34 ; signalé au BOC 9/2008. ; BOEM 410.6.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 79 du 3 avril 2009, texte n° 40 ; signalé au BOC 12/2009.

---

Art. 1er. Par arrêté du ministre de la défense en date du 25 mars 2009, le tableau figurant à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 18 janvier 2008 modifié portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS d'une régie d'avances	ANCIEN MONTANT DE L'AVANCE (en euros)	NOUVEAU MONTANT DE L'AVANCE (en euros)
Bureau du service national de Marseille	155 000	135 000